

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 7 février 2017 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers(ères) : Jeannine Bastille, Léo-Paul Thibault, Dario Gagnon, Jean Vézina, Gilles Martin et Rémi Beaulieu, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

1. Ouverture de la séance

Le Maire ouvre la séance à 20h01.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La directrice générale, M^{me} Nancy Fortin, fait la lecture de l'ordre du jour.

17-02-01

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2017

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2017 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

17-02-02

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2017 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Suivi au procès-verbal

Point 18 : L'installation de l'écran et du projecteur à la salle du Tricentenaire a été effectuée. Le tout est fonctionnel.

Point 36 : Une discussion avec le MTQ a eu lieu afin de leur demander d'ouvrir la route 132 un peu plus large dans le village.

5. Période de questions

Aucune question.

6. Embauche de la coordonnatrice du camp de jour

ATTENDU QU'il est nécessaire d'embaucher une coordonnatrice pour le camp de jour 2017 pour un maximum de 350 heures durant l'été ;

17-02-03

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise la directrice générale, à procéder à l'embauche de M^{me} Camille Boulanger pour le camp de jour 2017 pour un nombre maximal de 350 heures au taux horaire de 2016 augmenté de 2%.

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer le contrat d'embauche pour M^{me} Camille Boulanger.

ADOPTÉ

7. Formation des employés

ATTENDU QUE M^{me} Andrée-Anne Patry, agente de développement et M^{me} Roxanne Morin, secrétaire-réceptionniste possèdent peu de connaissance avec le logiciel Gonet ;

ATTENDU QU'il est requis de bien connaître le logiciel Gonet pour effectuer le travail demandé ;

ATTENDU QUE la formation Gonet coûte 275,00 \$ plus taxes pour les deux employés ;

ATTENDU QUE M^{me} Nancy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière doit acquérir des connaissances sur la gestion des ressources humaines ;

ATTENDU QUE M^{me} Nancy Fortin désire suivre une formation sur la gestion des ressources humaines ;

ATTENDU QUE la formation demande un coût de 60,00 \$ sans taxes ;

17-02-04

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise une dépense de 275,00 \$ plus taxes pour la formation Gonet.

QUE le Conseil autorise une dépense de 60,00 \$ sans taxes pour la formation de gestion des ressources humaines.

ADOPTÉ

8. Règlement 2017-01 visant à modifier le règlement # 1991-2

ATTENDU QUE les pouvoirs attribués par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à la municipalité de Rivière-Ouelle ;

ATTENDU QU'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la Municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par M^{me} Jeannine Bastille lors de la session du 17 janvier dernier ;

17-02-05

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le présent règlement portant le numéro 2017-01 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

La carte du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 1991-2 est modifiée de la manière suivante :

1° En agrandissant la zone résidentielle R2 à même la zone publique PA, qui est réduite d'autant de façon à couvrir une partie du lot 5 949 317 ainsi que la majeure partie du lot 5 949 318, soit environ 0,23 hectare.

2° En agrandissant la zone résidentielle R2 à même la zone publique PB1, qui est réduite d'autant de façon à couvrir le lot 5 949 319, le lot 5 949 320 ainsi que le résidu nord-est du lot 5 949 318, soit un total environ 0,08 hectare.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard, maire

Nancy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière

9. Adoption du second projet de règlement 2017-01 visant à modifier le règlement de zonage #1991-2 afin d'agrandir la zone R2 à même une partie des zones publiques PA et PB1 (secteur église)

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Ouelle applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement ;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la Municipalité doit suivre la procédure prévue aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 février 2017 dernier sur le PREMIER projet de règlement no. 2017-01 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un SECOND projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage ;

17-02-06

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE soit adopté le SECOND projet de règlement no. 2017-01, conformément aux dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ

10. Procuration au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC pour la transmission d'un devis d'appel d'offres aux centrales d'urgence 9-1-1

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a mis en place en mai dernier le comité de réflexion sur l'optimisation des services de sécurité incendie du Kamouraska (CROSIK) ;

ATTENDU QUE le CROSIK a formulé sa recommandation sur les centrales d'urgence 9-1-1 lors de la plénière tenue avec les membres du présent conseil le 8 septembre dernier, les membres du conseil ayant signifié leur accord en regard de cette recommandation ;

ATTENDU QUE pour donner suite à cette recommandation du CROSIK, les membres du comité technique en sécurité incendie ont, de concert, préparé un devis d'appel d'offres devant être soumis aux deux centrales d'urgence 9-1-1 susceptibles de desservir notre territoire (CAUREQ et CAUCA) aux fins d'obtenir de leur part des offres de services répondant aux besoins actualisés de nos services de sécurité incendie (SSI) ;

ATTENDU QUE la MRC peut agir comme intermédiaire auprès des centrales d'urgence au nom des municipalités sous entente de service avec les centrales d'urgence du territoire, sous réserve d'une résolution adoptée par chacune des municipalités autorisant la MRC à soumettre en leur nom l'appel d'offres aux centrales d'urgence 9-1-1 ;

ATTENDU QUE l'adhésion ou la désaffiliation d'une municipalité au service offert par une centrale d'urgence 9-1-1 peut comporter des frais qu'il est important de connaître ;

ATTENDU QUE suite à la réception des offres de service, la décision de contracter une entente de service avec l'une ou l'autre des centrales d'urgence 9-1-1, demeurera la responsabilité exclusive de la municipalité ;

17-02-07

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE les membres du présent conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle mandate et autorise le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Kamouraska, M. Christian Chénard-Guay, à transmettre au nom de la municipalité de Rivière-Ouelle le *devis d'appel d'offre de service régional en matière de centrale d'urgence 9-1-1* aux deux centrales d'urgence (CAUREQ et CAUCA) pouvant desservir notre territoire aux fins d'obtenir de leur part une offre de services répondant aux besoins actualisés de notre service en sécurité incendie. Le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC pourra aussi valider auprès des deux centrales d'urgence les frais de résiliation et/ou d'adhésion à leur contrat de service respectif.

ADOPTÉ

11. Mandat à la MRC pour la révision des instruments d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du nouveau schéma d'aménagement

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a procédé à la révision de son schéma d'aménagement et de développement et que celui-ci est entré en vigueur le 24 novembre 2016 ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC doit, dans les 2 ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance, dont notamment le plan d'urbanisme et les règlements de zonage et de lotissement ;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska, suite à une décision du conseil, est disposée à offrir aux municipalités constituantes la possibilité que le service d'aménagement et de mise en valeur du territoire soit mandaté pour qu'il procède à la révision complète des instruments d'urbanisme, et ce, pour chacune des municipalités qui en feront la demande, afin d'assurer la concordance avec ledit schéma révisé, et ce moyennant une compensation financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Ouelle estime que la MRC de Kamouraska possède l'expertise et les ressources requises pour accomplir une telle tâche ;

ATTENDU QUE les liens de communication entre la MRC de Kamouraska et la municipalité de Rivière-Ouelle sont déjà bien établis ;

ATTENDU QU'un tel mandat devra faire l'objet d'une entente entre la MRC de Kamouraska et la municipalité de Rivière-Ouelle afin d'établir les modalités de la prise en charge de la révision des instruments d'urbanisme ;

ATTENDU QUE dans le cadre de la prise en charge de la révision des instruments d'urbanisme des municipalités par la MRC de Kamouraska, cette dernière établira elle-même le calendrier de déroulement des travaux de révision ;

17-02-08

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle signifie à la MRC de Kamouraska sa décision de lui confier la responsabilité de procéder à la révision complète des instruments d'urbanisme.

QUE le conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle autorise le maire et le secrétaire-trésorier à signer tout document relatif au mandat de révision des instruments d'urbanisme accordé à la MRC de Kamouraska.

ADOPTÉ

12. Demande de subvention au FDMK

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Ouelle organise depuis plusieurs années la fête des citoyens le premier samedi de juin de chaque année ;

ATTENDU QUE cette activité permet de reconnaître les bénévoles, les jubilés, les nouveau-nés et les nouveaux arrivants ;

ATTENDU QUE cette activité est très appréciée des citoyens et que le taux de participation est important ;

ATTENDU QUE cette activité permet le réseautage entre les citoyens et que cet évènement permet une proximité avec les membres du personnel ainsi que les membres du conseil municipal ;

ATTENDU QUE cette activité est familiale et pour tous ;

ATTENDU QUE pour l'année 2017, la Municipalité estime que le déboursé total pour la fête sera d'environ 3 000,00 \$;

17-02-09

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil municipal demande une participation financière de 500,00 \$ dans le cadre du Fond de développement des municipalités du Kamouraska.

QUE le conseil municipal autorise la dépense et le paiement de 3 000,00 \$ pour la fête des citoyens.

ADOPTÉ

13. Persévérance scolaire

ATTENDU QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

ATTENDU QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

ATTENDU QUE malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont encore 9,9 % des jeunes Bas-laurentiens qui décrochent avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire ;

ATTENDU QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;

ATTENDU QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

ATTENDU QUE la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire s'investir auprès des enfants de sa communauté ;

17-02-10 **IL EST PROPOSÉ** par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil déclare la 3^e semaine de février comme étant *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre Municipalité.

QUE le conseil appuie les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés.

QUE le conseil autorise la dépense et le paiement de 150,00 \$ pour la réalisation d'un projet en collaboration avec l'École Vents et Marées pour encourager la persévérance scolaire.

QUE cette résolution soit envoyée à la direction de COSMOSS Bas-Saint-Laurent et à la direction de l'École Vents et Marées.

ADOPTÉ

14. Relais à Vélo Aldo Deschênes

ATTENDU QUE la 2^e Édition du Relais à Vélo Aldo Deschênes aura lieu le 3 juin prochain ;

ATTENDU QUE ce relais à vélo est une activité de financement pour la recherche sur le cancer ;

17-02-11 **IL EST PROPOSÉ** par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise le relais à Vélo Aldo Deschênes à circuler sur le tronçon de la route 132 de la Municipalité.

ADOPTÉ

15. Promotion Kamouraska

ATTENDU QUE Promotion Kamouraska est l'organisme responsable de la visibilité de la MRC au niveau touristique ;

ATTENDU QUE Promotion Kamouraska réalise le guide touristique du Kamouraska chaque année ;

ATTENDU QUE pour assurer la participation de notre Municipalité dans ce guide, le coût est de 500,00 \$;

17-02-12 **IL EST PROPOSÉ** par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise la dépense et le paiement de 500,00 \$ à Promotion Kamouraska pour la parution du guide touristique de 2017.

ADOPTÉ

16. Projet Fil Rouge

M. Simard déclare son conflit d'intérêt en raison de sa présence au conseil d'administration de Parcours Fil Rouge ;

ATTENDU QUE le projet Fil Rouge a été très bien accueilli autant par la population locale que les touristes ;

ATTENDU QUE la Corporation Fil Rouge poursuit ses actions de développement pour le projet ;

17-02-13

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise la dépense et le paiement de 1 000,00 \$ plus taxes pour la promotion du projet pour l'année 2017.

QUE le conseil autorise la dépense et le paiement de 500,00 \$, pour le renouvellement de sa cotisation annuelle.

ADOPTÉ

17. Appui au projet Passeur de mémoire Fil Rouge

M. Simard déclare son conflit d'intérêt en raison de sa présence au conseil d'administration du Parcours Fil Rouge

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle est membre fondateur de Fil Rouge ;

ATTENDU QUE la Municipalité a produit un circuit Fil Rouge sur son territoire et un autre au Belvédère de la croix en collaboration avec la municipalité de Saint-Pacôme ;

ATTENDU QUE plusieurs familles pionnières sont établies dans notre localité ;

ATTENDU QUE l'intérêt démontré par les partenaires locaux et les deux autres municipalités qui ont réalisé des circuits Fil Rouge : Saint-Pacôme et Ville La Pocatière ;

ATTENDU QUE le projet « Passeur de mémoire » offre une occasion de développer le tourisme généalogique en prenant appui sur des initiatives déjà concrétisées auxquelles nous sommes associés ;

ATTENDU QUE Rivière-Ouelle est reconnu pour un achalandage important de tourisme généalogique ;

ATTENDU QUE la valeur de ce projet tant par son caractère pédagogique, son ancrage dans la communauté que sa lecture originale de l'histoire ;

17-02-14

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE d'apporter notre soutien au projet « Passeur de mémoire » et d'appuyer la demande déposée par Parcours Fil Rouge et ses partenaires.

ADOPTÉ

18. Adhésion annuelle à TVCK

ATTENDU QUE la Municipalité croit à l'importance de TVCK au niveau régional ;

ATTENDU QUE TVCK est un médium d'information important ;

17-02-15

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité autorise le paiement de 20,00 \$ pour l'adhésion annuelle à la Télévision communautaire du Kamouraska.

ADOPTÉ

19. Demande de subvention de la Bibliothèque municipale et remerciement à l'équipe

ATTENDU QUE le Conseil a reçu une demande de subvention de fonctionnement pour la Bibliothèque municipale au montant de 1 435,00 \$ pour l'année 2017 ;

ATTENDU QUE le Conseil a reçu tous les documents exigés pour valider la présente demande de subvention ;

ATTENDU QUE la bibliothèque est active dans la communauté ;

17-02-16

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accorde une subvention de fonctionnement à la bibliothèque municipale au montant de 1 435,00 \$ pour l'année 2017 et remercie toute l'équipe pour son excellent travail.

ADOPTÉ

20. Demande de dons

17-02-17

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et il est résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil accepte les demandes de dons suivantes :

- 25,00 \$ pour l'association du Hockey mineur du Kamouraska
- 100,00 \$ pour la Course de chiens

ADOPTÉ

21. Approbation des comptes

COMPTES PAYÉS EN JANVIER 2017	\$
Rémunération élus et allocation de dépenses	4 185.04 \$
Rémunération employés municipaux	13 755.62 \$
Régie intermunicipale en protection incendie	7 910.12 \$
Régie intermunicipale matières résiduelles	23 225.06 \$
PG solutions inc.	7 151.46 \$
FQM	1 439.14 \$
Groupe Géomatique Azimut	1 807.41 \$
Cégep de La Pocatière	249.25 \$
Déductions à la source revenue Canada	8 096.29 \$
Déductions à la source ministère du Revenu du Québec	19 152.88 \$
Petite Caisse pour fournitures diverses	226.30 \$
Société canadienne des postes	74.48 \$
Desjardins Assurances pour le RVER DÉCEMBRE	1 325.65 \$
Bell Canada internet à l'usine d'eau potable	91.18 \$
Vidéotron pour le bureau municipal	275.24 \$
Vidéotron pour la salle du Tricentenaire	69.92 \$
Vidéotron pour l'ancien bureau municipal 2 pmts de 32.66	65.32 \$
Visa Desjardins	817.45 \$
Nancy Fortin pour frais de déplacement	48.07 \$
Desjardins Assurances pour le RVER janvier 2017	1 013.38 \$
Hydro Québec	
117a Chemin Sud-de-la-Rivière	1 659.88 \$
pour les lumières de rue	616.56 \$
19A chemin Nord du Rocher	714.05 \$
Sous-total des incompressibles :	93 969.75 \$
COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2017	
MRC de Kamouraska	8 983.48 \$

Services Sanitaires Roy	371.14 \$
Journal le Placoteux	232.25 \$
Municipalité de Mont-Carmel	4 153.64 \$
Transport en vrac St-Denis	879.00 \$
Absolu	51.74 \$
PG Solutions inc.	564.38 \$
Garage Richard et Guy Chamberland	525.95 \$
Serrurerie Alain Dumas	172.21 \$
Groupe Dynaco	46.15 \$
Produits Sanitaires Unique inc.	153.39 \$
Thibault GM	57.12 \$
Co-Eco	229.95 \$
Fleuriste Le Bel Arome inc.	34.49 \$
BuroPlus La Pocatière	840.09 \$
Publicité PA Michaud	28.74 \$
Informatique IDC	140.85 \$
Cima +	334.86 \$
Chauffage RDL	1 090.86 \$
Guy Lebeau consultant inc.	1 207.24 \$
Groupe Ultima	191.00 \$
Nancy Fortin	23.00 \$
SOUS TOTAL DES COMPTES À PAYER	20 311.53 \$

GRAND TOTAL DES INCOMPRESSIBLES ET COMPTES À PAYER 114 281.28 \$

17-02-18

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le Conseil.

ADOPTÉ

22. Correspondance

- Courriel de Monsieur Bruno Lacroix concernant une mission économique à Québec ;
- Lettre de la MRC relative à l'internet haute vitesse ;
- Lettre de l'UPA relative aux à l'abandon des taxes foncières agricoles ;
- Courriel de la FQM concernant les taxes foncières agricoles
- Lettre du cabinet du ministre des Finances relatif à un accusé de réception de la résolution pour le PCTFA ;
- Lettre du député Norbert Morin relatif à un accusé de réception de la résolution pour le PCFTA ;
- Lettre du cabinet du premier ministre relatif à un accusé de réception de la résolution pour le PCTFA ;
- Lettre du cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation relatif à un accusé de réception de la résolution pour le PCFTA ;
- Courriel pour le suivi du projet Oléoduc ;
- Courriel concernant les versements de compensation Recyc-Québec pour les années 2015-2016 ;
- Lettre du MDDELCC relatif à la mise à jour de l'inventaire des systèmes de distribution d'eau potable ;
- Lettre de HEC Montréal concernant les indicateurs de gestion
- Fiche de transport Canada relatif aux transports des matières dangereuses.

23. Varia

Aucuns varia

24. Période de questions

Question : Le MTQ ouvre plus large les rues avec le souffleur, mais le passage de la niveleuse diminue cette largeur.

Réponse : Nous allons rappeler le MTQ afin de savoir si c'est possible de faire plus attention.

Question : Est-ce que la municipalité doit faire une rampe d'accès à l'arrière de leur bureau ?

Réponse : Nous sommes conformes selon le code du bâtiment avec la rampe avant.

Question : Obliger les gens à se déplacer pour venir chercher les documents demandés, c'est un peu abusif ?

Réponse : Non, parce que nous voulons nous assurer que le document est donné à une personne identifiée. C'est une nouvelle procédure administrative qui est supportée par les membres du conseil.

25. Prochaine réunion de travail

La prochaine réunion de travail aura lieu **mardi, le 28 février 2017 à 19h00.**

26. Prochaine séance publique

La prochaine séance ordinaire aura lieu **mardi, le 7 mars 2017 à 20h00.**

27. Levée de la séance**17-02-19**

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 20h42.

ADOPTÉ

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Louis-Georges Simard
Maire

Nancy Fortin
Directrice générale, secrétaire-trésorière